

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la Commune de Gennes-sur-Seiche**  
**Département d'Ille-et-Vilaine**  
**Séance ordinaire du 31 août 2020**

L'an deux mil vingt, le 31 août 2020 à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

Date de convocation : 21 août 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

**Etaient présents** : M. Béguin Henri – Mme Béтин Madeleine – Mme Brielle Hélène — M. Cornée Lionel – Mme Jéby Myriam – M. Lamy Patrice - M. Lamy Vincent – M. Le Droff Roland – M. Raison Eric — Mme Tiriau Valérie – M. Tual Maxime

**Absents excusés** : M. Bondoux Pierre - Mme Coudé-Belloir Anne-Marie (arrivée à 20 H 18) - M. Rossignol Denis -

**Procuration** : --

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TIRIAU Valérie a été nommée comme secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

Ouverture de la séance à 20 h 05.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

<b>D2020-063</b>	<b><u>ÉCOLE : Séances de piscine rentrée 2020-2021</u></b>	<b>Pour : 11</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>M. le Maire informe le Conseil Municipal des séances de piscine offertes aux élèves de l'école Pierre-Gilles de Gennes. Pour la rentrée 2020-2021, la programmation de 2 cycles de cours de natation à la Piscine « Aquatide » d'Argentré-du-Plessis.</p> <p>Les tarifs pour l'année 2020-2021 s'élèvent à 3.38 € TTC / enfant /séance. M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b><u>ACCEPTE</u></b> de financer les séances de piscine pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 17 Elèves de CE2</li> <li>- 13 Elèves de CP et</li> <li>- 10 Elèves de CE1.</li> <li>- Le nombre d'élèves peut varier légèrement au moment des séances prévues.</li> </ul> </li> <li>➤ <b><u>DONNE</u></b> pouvoir à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à cette décision.</li> </ul>		

<b>D2020-064</b>	<b><u>RESSOURCES HUMAINES : Modification du temps de travail hebdomadaire d'un agent – 28 h 33 au lieu 27 h 30</u></b>	<b>Pour : 11</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
<p>Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,</p> <p>Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,</p> <p>Vu le tableau des emplois,</p>		

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Technique permanent à temps *non complet* (27 h 30 hebdomadaire) en raison d'une charge de travail plus importante (entretien vestiaires du terrain de foot, désinfection des locaux),

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- de porter à 28 h 33 /semaine au lieu de 27 h 30 /semaine le temps de travail d'un emploi d'Adjoint Technique, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

<b>D2020-065</b>	<b><u>DOMAINE ET PATRIMOINE – Révision des loyers 2020</u></b>	<b>Pour : 12</b>
		<b>Abstentions : -</b>
		<b>Contre : -</b>

Vu l'indice de référence des loyers s'élevant à 130.57 pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, soit une hausse annuelle de 0.92 %,

Vu l'indice de référence des loyers commerciaux s'élevant à 116.23 pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, soit une hausse annuelle de 1.39 %,

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'augmenter les loyers des logements communaux de 0.92 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 avec un rappel pour les loyers déjà émis.
- **DÉCIDE** le maintien des loyers commerciaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 (Bistrot d'Eugène) et du 1<sup>er</sup> septembre 2020 (Salon de coiffure).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

<b>D2020-066</b>	<b><u>MARCHÉ PUBLIC : attribution des lots – rénovation 2 logements 4 &amp; 6 rue J. de Gennes</u></b>	<b>Pour : 11</b>
		<b>Abstentions : 1</b>
		<b>Contre : -</b>

Vu le projet de rénovation de 2 logements situés 4& 6 rue Jean de Gennes,

Vu la délibération n° 2020-25 du 6 mars 2020 autorisant la mise en appel d'offres,

Vu la délibération n° 2020-59 du 20 juillet 2020 portant sur l'attribution de tous les lots excepté le lot n° 2,

Vu l'analyse des offres reçues pour le lot n° 2,

Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les marchés suivants :

LOTS	Estimatif HT	Entreprise retenue	Montant HT
1-Démolition – Gros œuvre – Ravalement - Vrd	60 020.00	Martiniault – Val d'izé	69 800.00
2-Charpente bois – Couverture Zinguerie	17 770.00	Lamy – Montreuil/Pérouse	18 107.11
3-Menuiseries extérieures et intérieures	40 050.00	Bondis - Vitré	37 096.24
4-Cloisons sèches - Isolation	33 610.00	Coconnier - Vitré	37 455.44
5-Electr Cfo/Cfa – Chauffage électrique Vmc / Option poêles à pellets	24 900.00	Perrinel – A. du Plessis	18 070.90
6-Plomberie - Sanitaires	16 500.00	P. Morel – Availles/Seiche	8 860.70
7-Carrelages - Faiences	5 000.00	Barbot carrelage - Vitré	13 370.00
8-Peinture – Revêtements muraux – Sols souples	28 600.00	Théhard peinture- Vitré	5 113.42
<b>Total</b>	<b>226 450.00</b>	<b>Total</b>	<b>239 078.18</b>

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés pour l'ensemble des lots et tous documents s'y rapportant.
- **AUTORISE** M. le Maire à établir les demandes de subventions.

<b>D2020-067</b>	<b><u>4&amp;6 RUE JEAN DE GENNES : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

Vu la délibération D2020-66 du 31 août 2020 portant sur l'attribution des lots

Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes prévisionnelles	
Maîtrise Œuvre	14 090.00	<b>C. Départemental :</b>	
		- Contrat territoire	<b>16 000.00</b>
		- Dynamisation C.Bourg	<b>50 000.00</b>
Etudes	6 000.00	C. Régional	61 927.98
Travaux	239 078.18	DSIL	51 766.21
Achat maison n° 6	21 000.00	CDC Emprunts	20 000.00
		Vitré Communauté	16 000.00
		Auto-financement	64 473.99
<b>Total</b>	<b>280 168.18</b>	<b>Total</b>	<b>280 168.18</b>

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au titre du Contrat de territoire ainsi qu'au titre de la dynamisation du Centre Bourg pour ce projet.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

<b>D2020-068</b>	<b><u>D2020-68- MARCHÉ PUBLIC TY MAD : AVENANT 1 GAULAY REGNIER (LOT 3)</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
------------------	---------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

Vu la délibération D2020-66 du 31 août 2020 portant sur l'attribution des lots

Après exposé de M. Cornée, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire sur des modifications à apporter,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les travaux complémentaires relatifs à la transformation du mur du bar et le renfort du linteau dans la cuisine auprès de l'entreprise Gaulay-Régnier pour un montant de 4 745.10 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis correspondant.

<b>D2020-069</b>	<b><u>ECLAIRAGE LEDS SALLE DE SPORTS</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
------------------	----------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

Vu l'exposé de M. Cornée, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire sur la nécessité de renouveler l'éclairage de la salle des sports,

Vu la demande de devis pour des éclairages LEDS et ceci dans une politique de transition énergétique,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de la SARL JIMELEC pour un montant de 17 900 € ht
- **AUTORISE** la décision modificative suivante sur le budget primitif 2020

Article comptable	Montant
2315	+ 11 500.00 €
020 Dépenses imprévues)	- 11 500.00 €

- **AUTORISE** M. le Maire à demander les subventions au titre de la DSIL dans le cadre de la transition énergétique et au titre de la valorisation des CEE suivant le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Devis Jimmelec	17 900.00	SDIL 50 %	8 950.00
		CEE	?
		Autofinancement	8 950.00
TOTAL	17 900.00		17 900.00

<b>D2020-070</b>	<b><u>CONVENTION POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE DE 5 LOGMENTS ALLÉE SÉVIGNÉ</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

Vu la convention de vente de chaleur établie le 8 janvier 2016 avec l'Association SIPIA arrivant à son terme le 31 août 2020,

Vu le contrat d'exploitation de la Sté ENGIE signé avec l'EHPAD La Providence, 39 rue Jean de Genes

Après exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les factures ENGIE SOLUTION sur l'abonnement pour la fourniture de chauffage des 5 logements communaux situé Allée Sévigné
- **AUTORISE** le Maire à signer l'annexe 2 relative à la police d'abonnement de la Commune auprès d'ENGIE SOLUTION.

<b>D2020-071</b>	<b><u>Fiscalité de l'urbanisme : taxe aménagement</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
------------------	-----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

Vu la demande de la Préfecture en matière de fiscalité de l'urbanisme concernant plus précisément la taxe d'aménagement,

Vu la délibération n° 2019-92 du 18/11/2019 fixant la taxe d'aménagement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **DÉCIDE** du maintien de la taxe d'aménagement au taux de 1% sur l'ensemble de la Commune
- **DÉCIDE** d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme : 100 % des surfaces des abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

Cette délibération est valable un an et reconductible de plein droit pour l'année suivante sauf délibération contraire prise avant le 30 novembre de l'année en cours.

<b>D2020-072</b>	<b><u>Administration : Convention avec le CDG35 pour l'utilisation de services facultatifs</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

Vu la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui propose, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs en réponse aux sollicitations des collectivités du département :

Le suivi médical des agents, le traitement des salaires, le conseil en matière de recrutement ou l'aide aux agents en difficulté sont quelques-unes des thématiques sur lesquelles le CDG intervient. La possibilité de bénéficier des missions facultatives du CDG 35 est assujettie à la signature préalable d'une convention générale. Cet établissement public propose une nouvelle convention cadre ne nécessitant aucun choix préalable et n'engageant pas la commune à recourir à ces missions, elle lui permet simplement de se doter de la possibilité de le faire. Seules les missions demandées et effectuées feront l'objet d'une facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de recourir aux missions facultatives du CDG 35 en cas de besoin
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention s'y référant et tout document relatif à ce dossier.

<b>D2020-073</b>	<b><u>INTERCOMMUNALITÉ : Commission Intercommunale des Impôts Directs</u></b>	<b>Pour : 12</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
------------------	-------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

Vu l'obligation pour Vitré Communauté de dresser une liste de 40 personnes susceptibles de siéger à la CIID,

Vu la demande de Vitré Communauté de proposer le nom d'un contribuable,

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PROPOSE** le nom de M. Patrice LAMY, né le 29 septembre 1973, domicilié à Gennes-sur-Seiche, au lieu-dit « La Lusodrie » inscrit au rôle des Taxes Foncières.

**Questions diverses :**

- Elections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020 : M. Pierre Bondoux sera absent
- Le foot reprendra à partir du 13 septembre 2020. Le calendrier des matchs est à remettre en Mairie.
- Prochaine réunion de Conseil : lundi 12 octobre 2020.

Fin de la séance à 22 h 00.



Signatures des membres du Conseil Municipal du 31 août 2020

<b>Henri Béguin</b>	<b>Lionel Cornée</b>	<b>Roland Le Droff</b>	<b>Vincent Lamy</b>
<b>Madeleine Bétin</b>	<b>A.Marie Coudé-Belloir (arrivée à 20 h 18)</b>	<b>Pierre Bondoux</b>	<b>Hélène Brielle</b>
<b>Myriam Jéby</b>	<b>Patrice Lamy</b>	<b>Eric Raison</b>	<b>Denis Rossignol</b>
<b>Valérie Tiriau</b>	<b>Maxime Tual</b>		